

Commande publique, mode d'emploi

COMMENT AVOIR ACCES A L'INFORMATION ? OU TROUVER LES CONSULTATIONS ?

- Site de la ville de Caen : <http://caen.fr/marches-publics/consultations>

- Site de Caen la mer : http://www.caenlamer.fr/news-list?news_list_filter_date_start%5Bvalue%5D%5Bdate%5D=&news_list_filter_date_end%5Bvalue%5D%5Bdate%5D=&field_key_word_tid=March%C3%A9s+publics&competences=March%C3%A9s+publics&communes=&etablissements=

A compter de 2017, la planification des achats à venir sera mise en ligne sur le site internet de la ville et de la communauté urbaine Caen la mer.

Cette planification permettra aux entreprises de savoir les périodes sur lesquelles elles pourront être mobilisées (phase de consultation et phase de réalisation).

↳ Où trouver les documents de la consultation ?

Dès 50 000 €, les dossiers de consultation de la ville et de Caen la mer sont dématérialisés : vous pouvez télécharger les documents directement sur le site de la collectivité qui renvoie sur sa plateforme de dématérialisation.

QUELS INTERLOCUTEURS ?

Pour les questions administratives : La Commande publique

↳ Directeur des Ressources Juridiques et de la Commande publique : Pascal Javelot (p.javelot@caenlamer.fr)

La direction de la commande publique est commune à la ville de Caen et à la communauté urbaine Caen la mer.

Elle est découpée en trois services :

- Passation des contrats

↳ Responsable : Alexandre Salhi (a.salhi@caenlamer.fr)

- Exécution financière et comptable des marchés publics

↳ Responsable : Brigitte Burnel (b.burnel@caenlamer.fr)

- Stratégie et performance des achats

↳ Responsable : Alexandra Guillard (a.guillard@caenlamer.fr)

Pour les questions techniques : Les directions opérationnelles

Les directions opérationnelles définissent les besoins de la collectivité au vu de la commande politique et de leur activité.

Pour la ville :

<http://caen.fr/mairie-pratique/services-municipaux/organigramme-services>

Pour la communauté urbaine :

<http://www.caenlamer.fr/content/organigramme>

SORTEZ DE L'ANONYMAT : COMMENT SE FAIRE CONNAITRE AUPRES DES SERVICES ?

Vous pouvez prendre contact avec les directions opérationnelles afin de vous faire connaître, présenter votre entreprise (prise de rendez-vous, envoi de plaquettes de présentation).

En 2017, lancement d'une opération de référencement des fournisseurs : pour un secteur d'activité donné, les entreprises seront appelées à se faire connaître auprès du service Stratégie et performance des achats en renseignant une fiche de recensement. Afin de respecter l'égalité de traitement des candidats, l'information se fera via les sites internet de la Ville et de Caen la mer.

ELABOREZ DES OFFRES SUR MESURE : QUELS DOCUMENTS FOURNIR POUR REpondre A UN MARCHÉ ?

Les documents de la consultation décrivent précisément ce que l'acheteur attend de vous pour son marché :

- son besoin qui est décrit dans un cahier des charges (ou cahier des clauses particulières)
- les modalités de réponse qui sont indiquées dans le règlement de consultation :
 - o liste des documents à fournir
 - o modalités de groupement
 - o formalisme imposé pour la réponse à la consultation

↳ Eléments de candidature :

A l'appui de votre candidature, vous devez fournir :

- la lettre de candidature DC1, conforme au document du Ministère des Finances (site Internet : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- la déclaration du candidat DC2, conforme au document du Ministère des Finances (site Internet : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- le cas échéant, la copie du jugement de redressement judiciaire
- la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (effectifs, outillage et matériel, référence professionnelles...)

↳ Eléments de l'offre :

- l'acte d'engagement
- les documents relatifs à l'offre de prix du candidat (bordereau des prix unitaires+détail estimatif, décomposition du prix global et forfaitaire)
- le mémoire technique dont la composition est indiquée dans le règlement de la consultation (ou la lettre de consultation) ; de plus en plus souvent, la Ville et la communauté urbaine fournissent des cadres de mémoire afin de guider les candidats dans la formalisation de leur réponse.

PREPAREZ VOS ATTESTATIONS SOCIALES ET FISCALES

Si vous êtes contribuable, vous aurez à produire les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

↳ Comment obtenir les attestations fiscales ou sociales :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23384>

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

↳ Demandes de précisions :

Lorsque vous répondez à une consultation, si vous avez besoin de précisions, n'hésitez pas à poser des questions via la plateforme de dématérialisation. Les documents de la consultation vous indiquent à qui adresser vos demandes et la date limite à laquelle vos demandes peuvent être envoyées.

Les réponses aux questions posées sont adressées via la plateforme de dématérialisation à l'ensemble des candidats.


↳ Répondre seul ou en groupement


En fonction de vos capacités, vous pouvez décider de candidater seul ou à plusieurs :

- **seul**, si vous disposez de l'ensemble des capacités techniques professionnelles et financières demandées dans les documents de la consultation pour exécuter le marché
- **A plusieurs**, dans le cas où
 - Il vous manque des compétences spécifiques exigées dans le marché
 - Le marché est trop important pour que vous puissiez y répondre seul

Des modèles de convention de groupement momentanée d'entreprises sont disponibles auprès des fédérations professionnelles et chambres consulaires.

↳ Réponse électronique

 A la ville et à Caen la mer, la réponse électronique peut être rendue obligatoire. En revanche, la signature des documents n'est plus exigée pour la réponse (pas besoin de certificat électronique de signature particulier).

 Attention aux temps de téléchargement sur la plateforme de dématérialisation. Mieux vaut ne pas s'y prendre au dernier moment pour éviter toute mauvaise surprise.

Pour tout renseignement complémentaire :
commande.publique@caenlamer.fr

